#### République Française

## Département de l'Ain

Nombre de Conseillers:

En exercice: 14 Présents: 10 Votants: 10 Absents: 4 Exclus: 0

**OBJET**: Convention avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque de Rignieux-le-Franc

#### N°2023-02

Accusé de réception en préfecture 001-210103255-20230307-delib2023-02-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la télétransmission en Préfecture le **8 mars 2023** 

Publication le 9 mars 2023

Le Maire

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**

# **CONSEIL MUNICIPAL**

# de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC

### SEANCE DU 7 mars deux mil vingt-trois

Date de convocation : 28 février 2023 Date d'affichage : 28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **7 mars** à **20 H 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

**Présents**: PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARTEL Anne, MARCELIN Valérie, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés: Mme BOBAND Céline, RIGOLLET Maryse,

Mrs BOILEAU Pierre, HOWSE Willy,

Secrétaire de séance : Mme BRICAUD Maryline,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale avait été signée entre les parties en 2018. Cette dernière est arrivée à échéance au 31 décembre 2022. Afin de pouvoir continuer à faire vivre le partenariat entre la commune et le département de l'Ain, il convient de signer une nouvelle convention pour une période de 2023-2028. Le maire rappelle à l'assemblée que la bibliothèque communale est de typologie B3, ce qui correspond à un crédit d'acquisition pour tous les documents de 0,5 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le département de l'Ain la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque de la commune ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAL